

Le président: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Je ne crois pas que ce soit là la meilleure manière d'aborder la question. L'amendement devrait inclure à la fois des personnes qui sont membres de l'une ou de l'autre Chambre. C'est la pratique normale pour la représentation du Parlement du Canada auprès des délégations et des conseils, selon le cas, et la plupart du temps, il y a un représentant de chacune des deux Chambres. Pourquoi limiter cette représentation à une seule Chambre?

Le sénateur Carter: J'aimerais poser une question à un des témoins. Je comprends l'avantage de ce genre de représentation auprès du conseil d'une société de la Couronne qui s'occupe des affaires du Gouvernement; mais, dans le cas du Centre, nous risquerions de compliquer les choses parce que d'autres pays voudraient peut-être aussi s'y faire représenter et nous nous retrouverions au beau milieu d'une querelle idéologique.

Le président: Est-ce au président que vous posez cette question?

Le sénateur Carter: J'aimerais connaître l'opinion des témoins sur ce point. Serait-ce une bonne idée?

M. Peters: Vous me mettez vraiment sur la sellette parce que je m'y suis personnellement opposé. Je dois donc parler en mon nom propre et au nom des membres de l'équipe de travail en qui j'ai eu confiance et qui m'ont appuyé en tant que coordonnateur de cette proposition. Avant tout, il faudrait organiser le Centre pour en faire un organisme aussi autonome et aussi authentiquement international que possible en vertu de nos lois nationales. Pour ceux qui s'intéressent au projet mais qui ne connaissent pas encore très bien notre système parlementaire, il semblerait en être ainsi mais si nous ajoutons cet amendement, nous flanquons le Centre d'un chien de garde.

Demandons-nous alors quel est le rôle de ce surveillant en ce qui a trait au fonctionnement du Centre quand il y a déjà un ministre, nommé par le Conseil privé, qui est chargé de faire rapport au peuple canadien sur les dépenses d'argent et le programme du Centre. M. Sharp a clairement exposé ces questions dans son discours en troisième lecture le 20 février et je ne crois pas qu'il soit nécessaire que j'y revienne. Il me semble toutefois qu'il y ait encore des doutes sur cette question.

D'un autre côté, on peut dire pour rationaliser que le peuple canadien, qui y va de ses deniers, pourra s'acheter une place au sein du Conseil des

gouverneurs grâce à cet amendement bien qu'en général, on n'est pas en faveur de cela.

Le sénateur Macnaughton: Que penser de notre témoin principal? Il était d'accord. Pourquoi?

M. Solandt: Je regrette mais vous m'avez mal compris: J'approuvais l'inclusion d'une personne d'expérience pratique en politique mais j'ai proposé, trop délicatement sans doute, qu'il serait préférable que cette personne ne soit pas membre du Parlement à l'heure actuelle.

Peut-être pourrais-je ajouter quelques remarques sur ce qui s'est dit. Ici au Canada nous avons l'impression qu'en établissant le C.R.D.I. nous établissons un organisme extraordinairement indépendant de tout contrôle gouvernemental; cependant je suis certain qu'aux Etats-Unis pareil organisme serait beaucoup plus indépendant. J'ai eu la chance d'être trustee de la *Mitre Corporation* à Boston; c'est un des nombreux centres de recherche sans but lucratif qui comptent presque entièrement sur le gouvernement des Etats-Unis pour leur financement. *Rand* est une autre compagnie bien connue de développement systématisé. Je connais bien aussi le *Riverside Research Institute* qui reçoit environ 85 p. 100 de ses fonds du gouvernement fédéral et 15 p. 100 des gouvernements des états et des municipalités; malgré cela, ces institutions ne dépendent pas du gouvernement, elles n'ont rien à voir avec l'Auditeur général et ne font pas rapport à un ministre ou quoi que ce soit. Je crois que nous devons voir à ce que le Centre reste aussi indépendant que possible.

En lisant les témoignages, je partage les doutes de certains membres au sujet de la C.J.C. et de certaines autres expériences en autonomie que nous avons tentées; mais je crois que nous devons veiller à ce que le Centre demeure aussi autonome que possible.

Le sénateur Macnaughton: D'après notre système, qui n'est pas celui des Etats-Unis, je ne vois rien d'anormal à ce qu'un sénateur ou un membre de la Chambre des communes soit membre d'une organisation comme celle-ci. Après tout, nous ne sommes pas des citoyens de seconde classe et nous y sommes directement intéressés. Notre présence même au Sénat ou à la Chambre indique que depuis longtemps nous nous sommes intéressés très activement aux affaires de notre pays. Qui saurait mieux s'occuper des intérêts du peuple que ses représentants élus ou même nommés?